

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019
MIS AU VOTE LORS DE LA SEANCE DU 15 MAI 2019**

Aucune observation n'est portée, le Procès VERBAL est approuvé à l'UNANIMITE

Le 04 avril deux mille dix-neuf,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2019

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Christophe BARBE - Mme Paule PEYRAT - M. Christophe LABROSSE - Mme Annie BONNET - M. Richard RATINAUD - M. Jean-Claude MEISSNER - M. Christophe MAURY - Mme Joëlle BAZALGUES - M. Fabien HUSSON - Mme Chantal FRUGIER - M. Guy NADEAU - Mme Danièle BRODEAU - M. Yvan TRICART - Mme Claudine DELY (jusqu'à la délibération n°25/2019) - Mme Carole SALESSE - M. Cédric FORGET - M. Dominique FOURTUNE.

**Représentés : Mme Laurence PICHON par Mme Corinne JUST
M. Laurent COLONNA par Mme Annie BONNET
M. Philippe ARRONDEAU par M. Martial BRUNIE
Mme Annie PAUGNAT par M. Guy NADEAU
Mme Claudine DELY par Mme Carole SALESSE (à compter de la délibération n°26/2019)
M. Guénael LOISEL par M. TRICART**

Madame Corinne JUST été élue secrétaire de séance

- 21/2019 - *BUDGET COMMUNAL - Vote des taux des trois taxes directes locales*
- 22/2019 - *Modification d'Autorisation de Programme et Crédits de paiement pour la construction d'une cuisine centrale*
- 23/2019 - *Modification d'Autorisation de Programme et Crédits de paiement pour la mise en accessibilité du stade Raymond Claveyrollas*
- 24/2019 - *Modification d'Autorisation de Programme et Crédits de paiement pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux*
- 25/2019 - *Modification d'Autorisation de Programme et Crédits de paiement pour la mise en œuvre d'infrastructures de montée en débit (opération 136)*
- 26/2019 - *Programme d'enfouissement et création de réseau rue Pierre Mendès France et Aristide Briand : Autorisation de Programme et Crédits de paiement*
- 27/2019 - *BUDGET COMMUNAL - Vote du budget 2019*
- 28/2019 - *Subventions communales 2019*
- 29/2019 - *Tableau des emplois communaux*
- 30/2019 - *Recrutement et rémunération d'un animateur de la base nautique pour les vacances d'été 2019*
- 31/2019 - *Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n° 155 (1/3 indivis) sise impasse Dupuytren appartenant à M. CHARLOT Paul et Mme HACHE Jessica*
- 32/2019 - *Règlement intérieur des cimetières du Palais*

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 07 mars 2019 appelle des observations.

Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 07 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire

Nous en venons donc à notre Conseil Municipal de ce soir, quasiment consacré exclusivement au budget, seuls quelques points concernant les ressources humaines, l'aménagement et la gestion sont hors contexte budgétaire.

DELIBERATION n°21/2019

BUDGET COMMUNAL – Vote des taux des trois taxes directes locales

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Madame le Maire

Ce budget 2019, dernier budget de la mandature marque les difficultés structurelles de la commune eu égard à la faiblesse de ses ressources. Alors que nous avons pu le voir, et, largement en débattre, lors de la discussion des orientations budgétaires, nous constatons, en cette fin de mandat, la dégradation de la situation financière de la commune malgré les efforts importants réalisés chaque année. Les raisons de cette dégradation tiennent essentiellement aux produits de fonctionnement et à la ponction massive opérée par l'Etat sur les ressources de la ville au titre de la contribution au redressement des comptes publics. Ce sont effectivement 430 000 euros, qui, chaque année, font et feront défaut à la commune, obérant d'autant les marges de manœuvre qui avaient pu être reconstituées au prix d'efforts sans cesse renouvelés sur les charges de fonctionnement. Pour rappel, à la suite des importantes pertes de ressources de taxe professionnelle au début des années 2000, la commune a dû revoir totalement son fonctionnement afin de retrouver une épargne nette positive. Une seconde étape a constitué à retrouver des marges de manœuvre au prix d'une maîtrise des charges particulièrement drastique. Cette stratégie avait jusqu'alors porté ses fruits, et, permis à notre collectivité de fonctionner correctement et porter des projets d'avenir pour notre commune. Dans un contexte de baisse des dotations, nous avons fait le choix de poursuivre les économies, de conserver un investissement modéré sans compenser, la perte de recettes subie, par la fiscalité locale. L'impôt ne devant être que le dernier choix possible. Les résultats de l'année 2018 font apparaître de nouveau une épargne nette négative d'environ 55 000 euros, compte tenu de l'évolution, à la baisse, des recettes attendues pour 2019 malgré l'augmentation des bases fiscales par la loi de finances, la commune ne peut espérer un meilleur résultat en fin d'exercice. Il n'est pas possible de laisser ainsi une situation se dégrader sans apporter des mesures correctives, aussi difficiles soient-elles. C'est pourquoi, le budget qui vous est proposé pour l'année 2019, prévoit un relèvement des taux de la fiscalité de 2%. Ce projet de budget se veut donc conservatoire en l'absence de toute autre marge de manœuvre immédiate. Ceci se traduit aussi par des charges de fonctionnement particulièrement maîtrisées, et, un investissement modéré financé sans recours à l'emprunt. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 5 314 500 euros. Les recettes marquent une diminution importante notamment sur les 2 principaux chapitres « impôts et taxes » et « dotations », et ce, malgré la hausse des bases et des taux de fiscalité. A noter, la baisse de l'attribution de compensation du fait de la déduction de la contribution au SDIS, contribution que nous n'avons plus en dépenses non plus. Quand bien même le maintien de l'enveloppe DGF au niveau national, nous observons, là aussi, une baisse pour notre commune du fait de la nouvelle répartition des différentes composantes de cette dotation. Les dépenses sont contraintes au maximum et diminuent légèrement par rapport à 2018, même sans tenir compte de la disparition de la contribution au SDIS. Nous sommes donc sur une estimation très proche du réalisé 2018, qui prend néanmoins en compte, en matière de personnel, des recrutements qui n'ont pu intervenir sur l'exercice passé afin d'assurer le bon fonctionnement de la collectivité en termes de moyens humains. En investissement, recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur d'1 239 960 euros. Les dépenses réelles d'investissement sont modérées, elles s'élèvent à 711 860 euros. Les principales opérations concernent l'éclairage public sur le secteur de Beauvais et une partie des Combeaux pour 174 000 euros, diverses interventions dans les bâtiments communaux essentiellement les écoles et le remplacement des éclairages classiques par des LED, source d'économies de fonctionnement futures pour 180 000 euros, 57 000 euros sont fléchés sur les sports et l'environnement, 55 000 euros seront, a minima, nécessaires pour assurer le renouvellement du matériel nécessaire aux services municipaux, environ 50 000 euros sont destinés au cimetière, et enfin, 70 000 euros permettront d'effectuer quelques travaux de voirie sur la partie compétence communale. L'annuité de la dette s'élèvera, quant à elle, 453 000 euros. Les recettes d'investissement sont constituées, cette année encore, d'un important retour de FCTVA, conséquence heureuse d'investissements réalisés par la collectivité, des produits de cession, de subventions en lien avec les différentes opérations, et enfin, d'un emprunt d'équilibre qui sera remplacé, au moment de la reprise des résultats, par une part d'excédent afin de ne pas alourdir le volume de la dette communale, qui marque cependant une diminution sensible cette année. Ce budget est donc bien conservatoire à plusieurs titres, il rétablit une situation en voie de dégradation, des investissements sont faits afin d'obtenir des économies futures, l'endettement diminue, une capacité minimum d'investissement est préservée grâce à l'excédent capitalisé. Ce dernier budget de la mandature s'achève sur un exercice difficile mais des bases saines, laissant ainsi, aux futures équipes municipales, des choix de gestion à adapter aux besoins des palaisiens et aux services qu'elles souhaiteront développer. Je tenais à intervenir avant le 1^{er} point puisque celui-ci concerne le vote des taux des trois taxes locales sur lesquelles, vous l'avez compris, je me vois contraint de vous proposer une augmentation de 2% étant donné les résultats

2018 de la commune. Ce qui nous portera la taxe d'habitation à un taux de 12,42%, un foncier bâti à 23,46% et un foncier non bâti à 103,41%.

Yvan TRICART

Je suis allé voir le film, hier, de François RUFFIN « Je veux du soleil » sur les gilets jaunes. Je crois que ce serait bien que les conseillers municipaux de la majorité aillent voir ce film, cela les aiderait à comprendre ce que sont les difficultés des gens, les fins de mois qui commencent le 15, ce qu'est l'intérim, la recherche du boulot, comment il est possible de vivre avec un SMIC quand il y a 4 - 5 bouches à nourrir, et, cela les aiderait, surtout, à comprendre le ras le bol qu'il y a en ce moment. Ce qui s'exprime en ce moment, c'est la honte de la pauvreté que vivent un certain nombre de nos concitoyens qui est en train de se transformer en colère publique, et, je crois que nous sommes en train de passer totalement à côté de ce ras le bol et de cette grande difficulté. Nous proposons une augmentation de 2% amenant une hausse totale de 4,2%, c'est une couche supplémentaire et c'est cela qui est insupportable. Nous vivons complètement en dehors de la réalité d'une grande masse de gens, et, je ne suis pas fier de cette hausse. Nous n'avons pas beaucoup augmenté les années précédentes, mais, c'est en ce moment que les gens n'en peuvent plus. Le gaz, l'électricité, le gasoil, l'atteinte de l'APL, c'est maintenant que les gens comprennent et se disent que ce n'est pas possible de continuer comme cela. Ils n'en peuvent plus et proposer une hausse de 4,2% de nos impôts, c'est en rajouter une couche. Il faut être clair, cela sera sans nous, nous ne pouvons pas vous suivre. Nous en parlerons au moment du vote du budget, des choix ont été faits, ils nous amènent à ces difficultés, mais, aujourd'hui, c'est la facilité d'augmenter les impôts.

Madame le Maire

Non, vous ne pouvez pas dire cela !

Yvan TRICART

D'autres dispositions auraient pu être prises.

Madame le Maire

Lesquelles ?

Yvan TRICART

Nous y viendrons au moment du budget.

Madame le Maire

Non, maintenant, lesquelles ?

Yvan TRICART

Il suffit d'éteindre l'électricité la nuit, cela permettrait de gagner entre 30 000 euros et 50 000 euros, c'est-à-dire 1% des impôts. 12 000 communes en France éteignent la nuit et il n'y a pas plus de cambriolages ou d'insécurité, c'est un exemple, je vous en citerai d'autres tout à l'heure. Vous pouviez faire d'autres choix, ce sont les choix que vous faites qui nous amènent à cette difficulté. La diminution dramatique de la DGF faite par François HOLLANDE, quand vous avez lancé la cuisine centrale, vous connaissiez déjà la diminution de la DGF.

Madame le Maire

Très sincèrement, sur le fonctionnement, je ne vois pas bien le rapport.

Yvan TRICART

Nous avons connaissance des difficultés qui vont arriver, et, pour autant, nous faisons construire une grande cuisine centrale qui va coûter en fonctionnement, et, donc, augmenter les difficultés. Ces choix font, qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous suivre et supporter cette hausse, les gens n'en peuvent plus, et, là, nous en rajoutons. Vous faites ce que vous voulez, vous avez la majorité, mais sincèrement, je crois qu'il serait bien d'aller voir ce film.

Madame le Maire

Je ne suis pas sûre que d'aller voir ce film résoudra le problème.

Yvan TRICART

Cela vous montrera ce qu'est la difficulté des gens.

Madame le Maire

Parce que vous croyez que je ne sais pas ce qu'est la difficulté des gens ?

Yvan TRICART

Il me semble, et, c'est comme cela que je le vis en tout cas.

Madame le Maire

Je pense qu'il est mieux de ne pas se comparer, ce n'est pas utile, pas vous, pas là !

Richard RATINAUD

Nous vivons sur la commune, nous ne vivons pas à côté de cela, nous connaissons ces problèmes-là, nous sommes dedans tous les jours !

Yvan TRICART

On ne dirait pas.

Richard RATINAUD

L'augmentation d'impôts ne me fait pas plaisir et elle ne fait plaisir à personne, mais, nous nous apercevons qu'il n'y a pas d'autres solutions possibles, c'est tout ! Malheureusement nous en sommes là, c'est compliqué et c'est difficile à faire admettre, mais, il n'y a pas beaucoup d'autres solutions.

Denis LIMOUSIN

Je pense qu'il faut, dans le cadre de ce débat, rester objectif sur ce qui a été fait et les engagements qui ont été pris, ainsi que la façon dont nous avons conduit nos différents budgets depuis le début de ce mandat. Nous nous étions engagés à tenir nos dépenses du mieux possible, force est de constater que nous les avons maîtrisées puisque les dépenses de fonctionnement, depuis 2014, ont diminué de 80 000 euros. C'est un effort significatif qui démontre que cet engagement est tenu. Sur l'aspect purement impôt local, nous nous étions engagés aussi, dans la mesure du possible, à éviter des hausses de taxes pour les palaisiens, sachant d'ailleurs que beaucoup étaient en difficulté, tel que cela a été souligné. Nous considérons donc qu'il fallait être très attentif à cette situation. Si nous comparons avec les mandats précédents, nous avons fait des efforts très importants par rapport, justement, à l'évolution des différents taux, sachant que nous serions sur 3 augmentations sur ce mandat, 0,5%, 1% et 2%, en comparaison avec les mandats précédents, nous sommes nettement en dessous. Je ne dis pas que c'est la meilleure des solutions, mais, c'est un constat objectif. Je ne vois pas pourquoi, Yvan TRICART, tu cherches à applaudir, tu n'as pas à te comporter comme cela ! Nous avons le droit d'avoir des échanges, en revanche, nous devons respecter celui qui échange, nous sommes d'accord ?!

Yvan TRICART

Je comprends que les communistes soient gênés.

Denis LIMOUSIN

Parlons-en ! venant de quelqu'un qui est passé par tous les partis de gauche, parler comme cela aujourd'hui !

Madame le Maire

Ne te laisse pas prendre au piège, ce n'est pas la peine.

Denis LIMOUSIN

Je reste sur l'aspect purement observation, nous sommes restés sur une pression fiscale mesurée, c'est un engagement que nous avons pris, et, que nous avons conduit, me semble-t-il, du mieux possible. Après, évidemment, nous pouvons toujours dire que cela est trop, je suis d'accord, une taxe supplémentaire c'est toujours trop, mais, il faut comparer avec l'existant et ce que nous avons fait sur ce mandat. Ensuite, nous ne pouvions pas impunément, et cela n'était pas de notre fait, et notamment du fait du parti communiste, gérer un budget en perdant sur un mandant 432 000 euros de dotations d'Etat, et ce, chaque année. Cela représente la valeur de 16% d'augmentation d'impôts. Comment gérer une commune en devant, chaque année, trouver ces 16% d'impôts ? au-delà d'aller voir un film de Monsieur RUFFIN – quelqu'un de très bien au demeurant - il convient d'essayer d'être objectif par rapport à la situation de la commune. J'ajouterais d'ailleurs qu'un des leviers utilisés, notamment pour le montage de nos budgets et lors de nos débats d'orientations budgétaires, était la transparence, de manière à ce que chacun puisse s'exprimer, sans applaudir l'autre (soit dit en passant), afin que les échanges permettent de faire valoir les idées des uns et des autres. Sur la partie « impôts », il faut aussi considérer le positionnement des hausses d'impôts sur chacune des années d'un mandat. Nous avons pris l'option de ne pas avoir augmenté dès la 1^{ère} année du mandat, car par exemple, les 3,5% positionnés ainsi, sans autres revalorisations par la suite, auraient engendré un delta positif de 390 000 euros avec l'effet boule de neige

sur 6 ans ; delta positif conséquent qui de fait aurait été payé par les contribuables palaisiens avec un effort renouvelé pendant 6 ans.

Dans le même esprit, si nous avons opté pour une seule revalorisation de l'impôt local à hauteur de 1,5% la 1^{ère} année, nous serions arrivés à une augmentation de recettes pour la commune supérieure de 50 000 euros sur le mandat au regard de la situation actuelle ; mais une diminution identique dans la poche des palaisiens. Lorsque nous regardons la situation budgétaire de notre commune, nous devons rester objectifs par rapport à ces efforts volontairement et politiquement assumés, à la fois, par la majorité municipale, mais, aussi parfois, par l'ensemble des élus du Conseil Municipal. Nous devons tenir compte aussi des efforts réalisés et des leviers de transparence, car, jusqu'à preuve du contraire, un budget doit être sincère, et, notre démarche a bien été sincère dans la forme. Grâce à Laetitia BOUTY, nous avons pu avoir des Power Point permettant de débattre de façon très sereine de l'évolution de la commune, et, notamment, sur ce mandat, les orientations budgétaires prises ont été tout à fait conformes aux attentes des palaisiens et leurs expressions dans les urnes.

Claudine DELY

Ce qui est un peu ennuyeux dans ce choix qui est fait, j'avais cru comprendre, mais peut-être avais-je mal compris lors du débat d'orientations budgétaires, qu'étant donné l'augmentation des bases de 2,2%, la commune n'envisageait pas d'augmenter les taux. En parlant avec des amis, j'avais indiqué que les impôts allaient augmenter du fait de la réévaluation des bases par l'Etat, mais, pas du fait de la commune, aujourd'hui, nous allons annoncer que nous augmentons de 2%. Vu la hausse des bases de 2,2%, je m'étais dit que si nous devions augmenter, ce serait pour arrondir, mais, 2%, je suis surprise et c'est un peu dur. Chacun sa façon de présenter les choses, nous sommes dans une période où nous avons envie de solidarité avec les gens qui sont dans la peine, et il y a eu de plus en plus, alors 4%, cela me gêne surtout dans cette période. Je comprends que la commune a des difficultés et qu'elle doit parer à toutes éventualités, vous nous dites cela depuis très longtemps, certes, il y a eu la baisse des dotations, mais, finalement, certaines compensations ont permis de nous maintenir un peu. Chaque année, nous avons un excédent qui s'est cumulé et qui a augmenté, nous espérons, pour cette année, finir sur au moins deux aspects positifs qui allaient dans notre sens, à savoir, pas d'augmentation d'impôt - ce qui aurait été bien aussi pour les élections prochaines soit dit en passant même si ce n'est pas notre intérêt de le dire - et servir un programme qui nous tenait à cœur dans notre groupe, l'accessibilité. Ni d'un côté, ni de l'autre, nous avons satisfaction, c'est un point qui nous contrarie beaucoup, et nous sommes inquiets.

Madame le Maire

Effectivement, l'objectif n'était pas d'augmenter la fiscalité cette année, tu l'as dit clairement, cela n'arrange pas dans des perspectives préélectorales, c'est bien la preuve que ce n'est pas un calcul politique de ma part, loin s'en faut, ceci étant, les résultats 2018, nous ne les avons pas inventés, font état d'une épargne nette négative de 54 000 euros, résultats que nous pourrions constater, ils sont fiables, ce sont ceux qui vous ont été donnés au moment du débat d'orientations budgétaires. Cette année, malgré les efforts faits et la réduction des charges de fonctionnement, la baisse supplémentaire de dotations, et, la baisse des recettes fiscales malgré l'augmentation, nous aurions une épargne nette négative 2 années de suite, ne pas y apporter de correctif serait une erreur de gestion importante. Effectivement, la solution immédiate pour réajuster est la fiscalité, sachant que dans le temps, d'autres marges de manœuvre vont aider à retrouver quelques points positifs, je l'assume, je préfère prendre des mesures correctives, aussi difficiles soient-elles, et, laisser une situation saine. Augmenter une fiscalité une dernière année de mandat n'est jamais la panacée, c'est clair, mais, entre assumer une augmentation de fiscalité, et, assumer de laisser une situation financière communale se dégrader, j'ai choisi.

Denis LIMOUSIN

Je souhaiterais redire à nouveau que nous avons pris l'option de ne pas augmenter les impôts plus qu'il ne fallait, et notamment en début de mandat. Je l'expliquais tout à l'heure, cela a évité l'effet boule de neige et la vision trompeuse par rapport à une augmentation sur un mandat, cela doit être pris en compte dans l'observation. Après, je rappelle à nouveau, les faits sont têtus, mais, 432 000 euros en moins de dotations d'Etat, et ce, renouvelé tous les ans, cela a rendu notre gestion communale très difficile. Nous avons constaté, lors du débat d'orientations budgétaires, que le souci de la commune n'était pas au niveau des dépenses mais des recettes.

Yvan TRICART

Autant vous dire que je suis loin d'être convaincu. Nous avons pris l'option de ne pas augmenter les impôts au début du mandat, qu'on se comprenne bien, chaque fois les palaisiens ont payé l'inflation, certes, les taux n'ont pas augmenté, mais, les bases oui, donc, chaque année, la commune a eu une hausse de ses recettes, il y a donc eu une hausse des impôts, au minimum, équivalente à l'inflation. Vous dites que vous avez pris l'option de, mais, les gens ont eu une hausse. Vous dites aussi que si vous aviez augmenté de 1% en début de mandat, cela aurait eu des répercussions, chaque année, sur les palaisiens, or, là, vous augmentez de 4%, ce qui est équivalent. Aujourd'hui, cette augmentation de 4,2%, est pour apporter un correctif car les finances s'aggravent et qu'il faut laisser une situation saine, c'est sur cela que je ne suis pas.

Madame le Maire

Vous pouvez faire le choix de laisser une situation dégradée, c'est un peu coutumier.

Yvan TRICART

Il faut savoir prendre des risques lorsque les gens n'en peuvent plus. Il faut savoir alerter et dire que les communes sont asphyxiées, je suis de ceux qui sont partisans pour que les communes montrent l'exemple et prennent des risques. La situation sera moins saine, oui, il faut le dire haut et fort, et, dire haut et fort que nous n'augmentons pas les impôts parce que les gens n'en peuvent plus, mais, que cela nous met dans une difficulté épouvantable qu'il faut dénoncer, et les gens vous suivront, là, c'est la facilité.

Madame le Maire

Est-ce que sincèrement vous croyez à ce que vous dites ?

Yvan TRICART

Oui, profondément.

Madame le Maire

Alors vous méconnaissiez complètement le fonctionnement des collectivités et de ce qu'il va se passer. Se mettre en difficulté si cela n'a pas de conséquence sur les gens après, je suis d'accord, sauf que ce n'est pas cela, ce n'est pas possible de laisser une situation comme celle-ci. Si nous ne faisons rien, la commune est placée sous surveillance, dès qu'une collectivité a une épargne nette négative, elle est placée sous surveillance du trésor, ensuite, si aucune mesure correctrice n'est prise, c'est le préfet qui se substitue, et vous croyez que les gens vont vous remercier de cela ? ce que vous dites n'est pas possible. Je comprends que cela vous fasse plaisir dans le raisonnement, mais, cela ne tient absolument pas à la réalité des choses. C'est juste complètement ignorer le fonctionnement des collectivités, ou, vouloir l'ignorer parce que cela arrange.

Christophe LABROSSE

Je souhaiterais rappeler que les impôts servent aussi à financer un service public. Sur la commune, nous avons réussi sur ces 2 mandats, auxquels j'ai participé, à maintenir un service public, voire à le développer, à faire des investissements de proximité pour les palaisiens. Vous êtes contre la cuisine centrale, certes, mais à côté de cela, récemment, des investissements ont été faits dans les écoles. Les impôts ce n'est pas neutre, je suis fier d'en payer, je comprends aussi que l'augmentation fasse mal à tout le monde, nous en avons débattu, cela ne fait plaisir à personne, mais, à un moment donné, il y a un choix à faire du maintien des services offerts par la commune, et, des investissements de proximité pour les habitants. Des choses ont été faites en termes d'animations qui ne sont pas neutres, et, qui ont permis de développer l'activité de la commune. Tout cela ne se fait pas sans rien, nous sommes face à des choix qui sont au-dessus de nous, nous sommes obligés et contraints de prendre des décisions. Nous souhaitons pouvoir continuer le développement du Palais et laisser une situation saine pour les équipes qui viendront après. Je n'ai pas aimé la leçon de morale que vous avez faite au début sur la situation des gens, vous ne nous connaissez pas individuellement, ni ce que nous vivons chacun ou ce que nous pouvons vivre dans nos familles, je ne voulais pas le dire, mais cette petite entrée en matière m'a profondément agacé.

Denis LIMOUSIN

Je crois que l'explication donnée par Christophe LABROSSE est tout à fait légitime et c'est cela le fond du problème. Si nous n'avons pas les ressources nécessaires pour pouvoir assurer les services, nous allons être obligés de les diminuer. L'idée d'avoir une réflexion pour limiter davantage les dépenses, je la partage, et c'est ce que nous essayons de faire en réorganisant les services. Pourquoi ne pas envisager une démarche au niveau de l'éclairage - et nous y pensons déjà -. Les responsables, en matière de baisse de dotations d'Etat ne sont pas les élus que nous sommes, il ne faut pas non plus se tromper de combat qui reste politique, car, il est anormal que nous soyons grugés de 16% d'impôts tous les ans. Pour ce qui est du reste, tout comme Christophe LABROSSE, j'ai mal apprécié ce début de conseil municipal, où, manifestement, Yvan, tu t'es présenté comme donneur de leçons laissant penser que nous étions insensibles à tout, que notre combat à défendre ceux qui étaient dans la difficulté, nous l'avions abandonné. Sincèrement, ce n'est pas mérité et je conteste le constat que tu fais. Objectivement, je pensais que tu aurais une approche plus fine par rapport à ce qui avait été réalisé au regard des contraintes budgétaires que nous avons et qui ne sont pas de notre fait. Quant à l'augmentation des bases, nous ne pouvions pas non plus diminuer le taux des impôts pour compenser l'inflation, car, nous avons des dépenses essentielles à assumer. Il faudrait préciser que diminuer dans ce contexte les dépenses de fonctionnement de 80 000 euros depuis 2014, aurait pu être mis en valeur dans un constat véritablement honnête.

Cédric FORGET

Je voudrais juste revenir sur une chose, nous n'avons jamais été contre la cuisine centrale, c'est un service public que nous apprécions, nous avons toujours indiqué que nous souhaitons avoir une cuisine centrale, mais, peut-être, avec un volume plus modéré qui aurait pu permettre d'autres investissements sur ce même mandat.

Par exemple, des investissements pour diminuer la charge énergétique du chauffage des bâtiments entre-autre, ce qui aurait permis de faire des économies conséquentes. Quand j'entends qu'il n'y a pas d'autres alternatives, il y a toujours d'autres alternatives, des choix ont été faits et ont empêché d'autres alternatives, nous pouvons se le dire gentiment. J'ai un regret sur ce mandat-là, nous n'avons pas réussi à nous faire entendre sur certains éléments, aujourd'hui, nous voudrions peut-être installer des panneaux photovoltaïques à la sablière ce qui ferait un apport d'énergie, mais, nous sommes bloqués au niveau de nos investissements, nous le constatons alors que ce serait des économies potentielles. Donc, je pense qu'il y a des alternatives, nous pouvons augmenter les impôts, mais, il y a toujours des alternatives possibles, mais, qui sont dépendantes de certains choix.

Madame le Maire

Je peux juste entendre sur le souci de la mise en avant de la cuisine centrale, au bout d'un moment sur ce type d'équipement, la différence de coût et de taille, nous avons pris des précautions pour la réaliser, c'est un investissement qui a tenu compte aussi de l'accroissement de la population de la commune qui va arriver dans les années qui viennent, et, notamment, une population extérieure avec enfants. Nous savons que nous allons avoir, sans trop tarder, une population qui va arriver d'une manière importante sur la commune, cela en tient compte. Cela tient compte aussi des projets de mutualisation avec d'autres équipements ou d'autres communes. Pour moi, cette cuisine est dimensionnée par rapport à ce que nous pouvons faire actuellement, mais aussi, à ce que nous pouvons faire demain, que ce soit en service interne, autant qu'en service mutualisé. Quant au coût de l'équipement, j'avais toujours dit, et je le répète, qu'il avait été prévu, et largement prévu, sur le mandat précédent. Dans la note, vous avez les Autorisations de Programme et Crédits des paiements pour la cuisine centrale, nous voyons bien son coût, vous pouvez chercher tous les coûts de cuisine centrale que vous pourrez trouver et comparez, je pense que nous tenons largement la comparaison. L'emprunt fléché sur cet équipement-là, nous ne l'aurions jamais trouvé sur d'autres équipements, et, il nous a bien servi. Un emprunt de 1 275 000 euros financés par la Caisse des Dépôts sur 30 ans avec les taux que nous avons pu avoir n'ont pas alourdi la dette, nous voyons très bien dans le profil d'extinction de la dette de combien elle a diminué, sur le fonctionnement, les intérêts de la dette ont largement diminué ce qui nous a permis d'autres marges, mais, pas suffisamment. Hormis sur l'investissement, je comprendrais le raisonnement si vous pouviez me dire que nos dépenses ont augmenté, or, ce n'est pas le cas, que le volume de la dette de la collectivité a augmenté, or, ce n'est pas le cas, que les intérêts de la dette ont augmenté, or, ce n'est pas le cas. Sur cette collectivité, nous avons toujours eu un investissement modéré car la commune n'a pas les moyens d'aller tellement au-delà. A une époque, nous avions un investissement un peu plus élevé, effectivement, car nous avions des compétences qui n'étaient pas transférées, il faut en avoir souvenir. Se rajoute aussi, et nous oublions car cela passe dans le budget de l'agglomération, l'attribution de compensation qui nous est reversée était très importante au départ, elle est maintenant à peine à 700 000 euros alors qu'elle était quasiment d'1,5 millions il y a quelques années. Là-dessus, il nous est enlevé tout ce qui est fait en termes de voirie, et, pour les autres compétences transférées, tout cela nous est enlevé dans notre fonctionnement, il ne faut pas l'oublier. Nous ne pouvons pas remplacer des compétences qui sont parties, mais que nous finançons par ailleurs par retenue sur l'attribution de compensation, en pensant que nous allons l'attribuer sur autre chose, c'est faux. Dire que ce ne sont que des choix de gestion ou de différences d'équipements qui ont entraîné la situation d'aujourd'hui, cela n'est pas possible, vous ne pouvez pas me le démontrer. Vous pouvez me dire que nous n'avons pas éteint suffisamment tôt l'éclairage public, il faut voir aussi le retour sur investissement que cela peut donner, vous annoncer des chiffres, mais tant que nous ne le ferons pas sur la commune, nous ne pourrions pas comparer. En revanche, des investissements avaient été faits pour baisser l'intensité de la lumière et renouveler l'éclairage public en LED. Cette année, un investissement particulier est prévu sur des bâtiments publics, notamment, le gymnase de Maison Rouge et la bibliothèque, très consommateurs en énergie, avec le changement en LED aussi qui va conduire à des économies sur nos charges de fonctionnement. La cuisine centrale, puisque vous la citez, nous a permis aussi d'améliorer nos recettes, et, ce sera aussi un équipement, qui demain, permettra encore de les améliorer, il ne faut pas le perdre de vue non plus. Je veux bien qu'elle soit critiquée, mais, avant tout, c'est un choix et un investissement de service public. C'est cet équipement-là qui ne vous plaisait pas par rapport à un autre type d'équipement, d'accord, mais, cet équipement-là sera source de recettes demain, il faut aussi y penser.

Denis LIMOUSIN

Je suis d'accord sur le principe que nous puissions avoir des idées différentes sur le choix des investissements réalisés, les programmes étaient différents, là-dessus, ce n'est pas illogique. Pour répondre à ce qui a été dit, je conviens que nous ayons une réflexion sur ce que nous pourrions considérer comme de bons investissements. J'espère que la future équipe, sur le mandat prochain, aura cette analyse réfléchie, puisque des bons investissements permettent d'améliorer la vie et d'avoir des factures moins élevées, cela va dans le bon sens.

Ludovic GERAUDIE

Juste pour dire que nous n'avons pas spécialement besoin de voir le film de M. RUFFIN pour savoir ce que vivent les gilets jaunes, il suffit d'aller sur quelques manifestations communales, un match de rugby ou de foot, nous croisons tous quelqu'un qui est solidaire des gilets jaunes et qui a été sur un rond-point, nous en avons même dans les équipes municipales, pas spécialement des élus, mais ceux qui travaillent au quotidien. Les gilets jaunes nous en connaissons tous et nous n'avons pas besoin de payer une place de cinéma pour un Monsieur

qui n'a pas besoin de cela pour vivre et pour vivre bien. Je voulais juste dire à Cédric FORGET, qu'effectivement il y a des solutions alternatives, elles sont possibles, mais, il faut les réfléchir et cela se prépare en amont. Je n'avais pas entendu parler de cette idée de photovoltaïque sur la sablière, nous pouvons écouter et entendre sachant que nous sommes quelques-uns à nous dire qu'il faudra, effectivement, à l'avenir, envisager des solutions alternatives, collectivement, et que l'investissement de demain sera, sans doute, les économies d'après-demain. J'entends aussi qu'il suffirait d'appuyer sur le bouton pour éteindre la lumière pour mécaniquement en sortir des économies, nous avons posé la question au syndicat auquel la commune adhère, le SEHV, c'est leur travail que de faire des analyses et nous faire des propositions. Ils travaillent sur la question, et, manifestement, appuyer sur le bouton ne se fait pas aussi facilement que cela, et, rien que pour cela, il faut investir, or, pour investir, il faut des marges des manœuvres, et, quand nous ne les avons pas il faut les anticiper. Aujourd'hui, le choix n'est pas facile, ce n'est jamais simple d'augmenter les impôts, nous savons tous le contexte local et national, nous n'en sommes pas responsables, nous le subissons tous et la commune le subit aussi, elle devrait avoir un grand gilet, car, avec 432 000 euros en moins tous les ans, c'est un peu dur de se projeter, mais, nous essayons d'anticiper aussi. Il faut que nous dégagions une situation saine pour pouvoir investir demain et faire des économies après-demain.

Yvan TRICART

Je ne veux pas intervenir beaucoup, mais, c'est bien de dire que les solutions s'anticipent, cela fait 12 ans que nous parlons de la question du réchauffement climatique, depuis 12 ans, les questions énergétiques sont posées, depuis 12 ans, un certain nombre de gymnases comme celui de Paul Marchessoux sont énergivores, et c'est un peu tout cela que nous payons aujourd'hui, des investissements lourds et des investissements qui n'ont pas été faits à bon escient pour trouver justement des solutions alternatives. Bien entendu, les équipes de demain vont trouver des solutions, et je l'espère, mais nous payons, aujourd'hui, le résultat de choix qui ont été faits et qui justement n'ont pas anticipé ce qui aurait pu l'être. Ce n'est pas donner des leçons quand je parle des difficultés, mais, quand les différentes radios, comme BFM et télévisions disent en permanence que les choses vont mieux, que le pouvoir d'achat augmente, ce n'est pas ce qui est vécu chez les gens. Je regrette, mais, c'est dramatique que nous augmentions les impôts comme cela pour cette dernière année.

Carole SALESSE

Vu les discussions autour de cette table, le constat qui peut être fait c'est quels que soient les choix que nous allons faire, d'alourdir une épargne nette négative ou d'augmenter les impôts, c'est une goutte d'eau. Si nous prenons un peu de la hauteur, si j'étais à la place de ce Monsieur, je rigolerais bien à nous voir nous disputer pour savoir si nous devons augmenter de 2%, de 5%, de 10% ou accepter de donner une situation malsaine de nos investissements. La problématique, nous en parlons à chaque fois, que ce soit lors des commissions ou lors du débat d'orientations budgétaires, il nous manque 420 000 euros parce que l'Etat nous les a enlevés, au lieu de nous disputer, quelle que soit la décision prise, les 2% vont nous donner un peu de souffle, mais dans 1 an, l'équipe prochaine en place se disputera sur la même thématique. Nous parlons de la commune, nous vivons dans un système qui fait que prendre à Pierre ou à Paul ne nous permettra pas d'avoir plus d'argent, que nous augmentions ou pas les impôts, ou, que nous acceptions une situation dégradée. Je souhaite bon courage aux prochaines équipes, au Palais et dans les autres communes, qui vont avoir du mérite à équilibrer leur budget ou garantir des services publics.

Denis LIMOUSIN

C'est pour cela que je disais qu'il est important de considérer la 1^{ère} année d'un mandat, certaines communes, notamment des communes de droite ne s'embêtent pas, elles augmentent les impôts de 10% la 1^{ère} année sans augmenter les autres années, pour le Palais 10% d'impôts, cela représente 280 000 euros, sur 6 ans, cela génère 1,7 millions, mais ce sont 1,7 millions sur le dos des palaisiens.

Yvan TRICART

Tu regrettes ton choix ?

Denis LIMOUSIN

Non, j'explique juste qu'il faut être attentif à la méthode utilisée et surtout l'année où nous prévoyons l'augmentation d'impôt.

Madame le Maire

Je tiens à remercier Carole SALESSE pour sa remarque constructive. Yvan, entre-nous, tu peux dire ce que tu veux, si tu as envie de dire que c'est de ma faute, de ma très grande faute, j'ai les épaules larges depuis des années. Mais, résumer en disant que ce sont nos choix qui conduisent aujourd'hui à faire que nous n'arrivons pas forcément à joindre les 2 bouts, alors même que nous avons perdu 420 000 euros de dotations, ce qui ampute toute notre marge sachant que ces sommes étaient relativement indispensables pour faire les choses correctement sur ce mandat-là.

Yvan TRICART

Je le dénonce.

Madame le Maire

Nous le dénonçons tous, mais par rapport à la gestion municipale, je pourrai l'accepter si dans le même temps tu pouvais me dire que les dépenses avaient augmenté, que la dette avait augmenté, que les intérêts de la dette avaient augmenté, sauf que ce n'est pas le cas.

Yvan TRICART

Je suis d'accord avec tout ce que vous dites et c'est très bien. Il n'en reste pas moins vrai que d'autres choix internes auraient pu être faits, compte-tenu que nous savions qu'il y allait avoir une baisse de dotations de 420 000 euros. Nous savions qu'il fallait être très prudent sur la gestion budgétaire, nous l'avons fait et c'est bien, je l'ai toujours dit. Pour autant, les choix faits ne permettaient pas, à un moment donné, de répondre aux attentes des palaisiens, vous avez cité la cuisine centrale.,

Madame le Maire

Cet équipement n'a pas alourdi le fonctionnement.

Yvan TRICART

L'idée que cet équipement tienne compte de l'accroissement de la population de demain, non, nous pouvions très bien réaliser une cuisine centrale d'une certaine taille et prévoir un agrandissement futur. Il y avait d'autres choix possibles.

Madame le Maire

Je ne suis pas sûre que ce soit particulièrement judicieux en termes financiers.

Yvan TRICART

Nous sommes d'accord avec beaucoup de choses, sauf, qu'à un moment donné, ces choix amènent à une difficulté supplémentaire. La solution proposée d'augmenter les impôts de 2% est triste.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à fixer les taux des trois taxes directes locales pour le budget de l'exercice 2019 comme suit :

Libellés	Bases	Taux	Produits
Taxe d'habitation	10 369 000	12,42	1 287 830
Foncier bâti	6 883 000	23,46	1 614 752
Foncier non bâti	30 000	103,41	31 023

Votes pour cette délibération :

Pour : 22

Contre : 5 (Yvan TRICART – Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Absentions : 1 (Claudine DELY)

DELIBERATION n°22/2019

Modification d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour la construction d'une cuisine centrale

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Denis LIMOUSIN

Nous avons un montant global d'autorisation de programme à hauteur de 1 724 884 euros TTC, sont repris les différents crédits de paiement année après année de 2014 à 2018, et pour 2019, nous vous proposons un crédit de paiement de 9 258 euros, sachant que nous avons des crédits annulés à hauteur de 37 837 euros. Vous avez également le détail des subventions, 100 000 euros de DETR pour la 1^{ère} tranche, 80 000 euros du Conseil Départemental pour la 1^{ère} et 2^{ème} tranche, 150 697 euros de DETR pour la 2^{ème} tranche et une part communale de 1 394 187 euros dont 1 275 000 financés par un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations sur 30 ans à 1%. Sachant que pour tout investissement cela génère aussi une rentrée de FCTVA à hauteur de 16%.

Par délibération n°109/2014 du 18 décembre 2014 modifiée par les délibérations référencées 10/2016 en date du 06 avril 2016, 9/2017 en date du 07 mars 2017, 2/2018 en date du 27 février 2018 et 9/2018 en date du 28 mars 2018, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la construction d'une cuisine centrale, une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1 - Montant global de l'AP : 1 724 884 € TTC soit crédits annulés = 37 837 €

- ✚ CP 2014 : 25 536 €
- ✚ CP 2015 : 105 693 €
- ✚ CP 2016 : 842 001 €
- ✚ CP 2017 : 648 891 €
- ✚ CP 2018 : 93 505 €
- ✚ CP 2019 : 9 258 €

2- Financement :

- ✚ Subvention DETR 1ère tranche : 100 000 €
- ✚ Subvention Conseil Départemental 1ère et 2ème tranche : 80 000 €
- ✚ Subvention DETR 2ème tranche : 150 697 €
- ✚ Part communale : 1 394 187 € dont 1 275 000 € financé par emprunt CDC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

Votes pour cette délibération :

Pour : 23

Contre : 4 (Yvan TRICART - Guénaél LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET)

Absentions : 1 (Dominique FOURTUNE)

DELIBERATION n°23/2019

Modification d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour la mise en accessibilité du stade Raymond Claveyrollas

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Denis LIMOUSIN

Nous partions sur un montant global de 337 642 euros TTC, nous avons repris les crédits de paiement de 2015 à 2018, nous vous indiquons un crédit annulé 7 141 euros, c'est-à-dire que nous avons moins dépensé que prévu et nous sommes clôturons ce programme. Cette opération aura obtenu un financement de 61 550 euros de DETR, 24 620 euros du Département, 20 000 euros de la Fédération Française de Football, la part communale étant de 231 472 euros, sachant que, là-aussi, nous aurons un retour de TVA.

Madame le Maire

Il s'agit simplement de la clôture de cette autorisation de programme.

Yvan TRICART

Nous en avons parlé à plusieurs occasions, j'avais toujours été surpris par l'intitulé de l'opération « mise en accessibilité du stade Raymond Claveyrollas », c'est un bâtiment neuf, il n'y a pas de mise en accessibilité d'un bâtiment neuf, je trouve dommage que nous laissions sous-entendre cela.

Madame le Maire

C'était le nom du programme initial, car, nous devons réhabiliter les anciens vestiaires avec une mise en accessibilité. Bien que ce soit un bâtiment neuf qui, finalement, ait été réalisé à côté, où, effectivement, il n'y a pas de mise en accessibilité puisqu'elle est obligatoire sur du neuf, nous n'avons pas pu changer le nom du programme par la suite. Ceci étant, cela rentre quand même dans la partie accessibilité pour avoir un bâtiment conforme en la matière.

Par délibération n°110/2014 du 18 décembre 2014 réactualisées par les délibérations n°11/2016 du 06 avril 2016, n°17/2017 du 04 avril 2017, 3/2018 en date du 27 février 2018 et 10/2018 en date du 28 mars 2018, le

conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la mise aux normes accessibilité du stade Raymond Claveyrollas, une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1- Montant global de l'AP : 337 642 € TTC soit crédits annulés = 7 141 €

- ✚ CP 2015 : 3 938 €
- ✚ CP 2016 : 10 397 €
- ✚ CP 2017 : 310 448 €
- ✚ CP 2018 : 12 859 €

2- Financement :

- ✚ Subvention DETR : 61 550 €
- ✚ Subvention CTD : 24 620 €
- ✚ Subvention Fédération Française de Football : 20 000 €
- ✚ Part communale : 231 472 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits annulés permettent de solder l'opération dans l'état afférent à l'annexe au présent Budget Primitif.

Votes pour cette délibération :

Pour : 23

Contre : 4 (Yvan TRICART - Guénaél LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET)

Absentions : 1 (Dominique FOURTUNE)

DELIBERATION n°24/2019

Modification d'Autorisation de programme (AP) / Crédit de paiement (CP) pour la Mise en accessibilité des bâtiments communaux

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Denis LIMOUSIN

Le résultat n'est pas flatteur, je le reconnais, nous avons donc un montant global de l'Autorisation de Programme à hauteur de 699 000 euros, nous avons repris les crédits de paiement des années 2016 à 2018, pour 2019, nous prévoyons 10 000 euros avec un reste à charge sur 2020 et 2021 de 329 921 euros. Concernant les financements de l'Etat, nous avons 174 750 euros dans le cadre du soutien à l'investissement local, 11 200 euros du Conseil Départemental soit une part communale de 513 050 euros. Avec les baisses des dotations d'Etat et les ponctions qui ont eu lieu, un programme essentiel comme celui-là n'a pas pu et ne sera pas conduit comme il le méritait.

Madame le Maire

Je reconnais ces choix, par contre, je tiens à préciser que des choses, en matière d'accessibilité, ont été faites, elles n'entraient pas dans cette autorisation de programme mais dans l'Ad'AP, notamment l'école Jean Giraudoux où nous avons réalisé des choses ainsi que la bibliothèque.

Yvan TRICART

La salle Gérard Philippe.

Madame le Maire

En effet, la salle Gérard Philippe aussi, mais, effectivement, nous sommes loin du compte encore.

Claudine DELY

Ce qui m'inquiète un peu c'est que nous n'avons pas réalisé beaucoup de choses depuis 2015 et nous allons avoir de fait des investissements à réaliser très élevés, à hauteur de 330 000 euros par an.

Madame le Maire

Ce qui n'est pas possible.

Claudine DELY

Voilà, donc, je suis inquiète et je voudrais savoir comment cela va se passer. Nous avons été obligés de déposer une proposition de programme auprès du Préfet, et, finalement nous ne la respectons pas. Dans les textes, il était prévu des pénalités si les programmes n'étaient pas respectés et conformes à l'engagement pris.

Madame le Maire

Concernant les pénalités, c'est dire parfois la déconnexion entre ceux qui prennent les belles décisions et ceux qui les appliquent sur le territoire, puisque ces pénalités représentent un pourcentage de ce qui devrait être fait en matière d'accessibilité, mais, ne peuvent excéder 2% des dépenses d'investissement, compte tenu du montant très élevé de nos dépenses d'investissement, autant dire que pour nous, cela ne va pas bien loin. Ce n'est pas une consolation, nous aurions dû, effectivement, faire les choses. Bon nombre de collectivités sont dans la difficulté et au même point que nous, ou, n'ont pas encore déposé leur Ad'AP, là, ce sont encore d'autres pénalités qui sont prévues. Ceci étant, en cas de non-conformité de réalisation d'un Ad'AP, la loi prévoit des pénalités avec, effectivement, un plafond, et, quand nous voyons ce à quoi cela correspond, nous sommes très loin des dépenses qui nous sont demandées. L'Association des Maires, notamment, essaye de monter au créneau au vu des difficultés des communes pour finir de réaliser ces investissements, compte tenu, justement, de l'ampleur de l'amputation liée à la contribution aux comptes publics, de l'assèchement des budgets communaux, et, de la disproportion entre la capacité réelle d'investissement des communes et les montants des sommes qu'il faudrait investir. Je ne peux pas dire qu'elle sera la suite, mais, à l'heure actuelle, effectivement, il y a des pénalités prévues pour celles qui ont des grosses possibilités d'investissement et qui n'auront pas fait, cela pourra faire très mal. Pour nous, étant donné nos énormes capacités d'investissement, qui sont à faire pleurer, il faut bien le dire quand même, c'est sans commune mesure avec qu'il nous est demandé.

Denis LIMOUSIN

Les pénalités c'est une chose, a priori, sur les remontées de nos services, compte tenu de la dégradation financière de notre commune, mais, comme beaucoup d'autres, ces pénalités seraient le plus minime possible. Ce qui veut donc dire que les décisions prises en haut lieu par des gens qui ne connaissent pas le terrain, et, qui n'ont pas anticipé les baisses de dotations de l'Etat, c'est incohérent par rapport à ce que nous pouvons faire, obligent à avoir une réflexion différente par rapport à d'éventuelles pénalités.

Madame le Maire

Pour précision, j'ai demandé le calcul de ce qui a été fait au niveau de l'accessibilité sur ce mandat, car, nous voyons la somme restante, mais, pas le total mis depuis le départ. Il reste environ 600 000 euros, mais, au titre de ce mandat, nous avons réalisé plus de 369 000 euros HT, soit 37% de réalisation du total de l'Ad'AP. Certes, ce n'est pas satisfaisant, ce n'est pas la moitié, mais, nous ne pouvons pas dire non plus que tout reste à faire. Plus d'un tiers a été réalisé, et, par rapport à nos facultés d'investissement et ce qui était demandé pour la commune, soit 1 million, ce n'est pas rien.

Claudine DELY

Je voudrais rappeler que l'obligation de l'accessibilité c'était de 2005 à 2015. Le problème est que peu de communes se sont mobilisées, et, en 2015, nous nous sommes reçus une volée de bois vert ou il nous a été demandé de prendre des engagements. Alors c'est certain, aujourd'hui, avec la crise, les difficultés et les baisses de dotations, nous pouvons dire que nous avons des difficultés pour réaliser ces investissements, d'autant qu'ils étaient extrêmement exigeants et qu'il y a eu des abus dans les obligations à remplir. Cela s'est un peu assoupli, mais, c'est encore exigeant. Il n'empêche que ce problème d'aujourd'hui est que nous n'avons pas réagi à temps, et pas que le Palais, c'est général pour toutes les communes de France. Nous devions le faire pour 2015 et nous nous apercevons, en 2019, que nous en sommes au même point, à dire que cela est trop cher et que nous ne pourrions pas y arriver, cependant, nous n'avons pas fait grand-chose non plus quand nous aurions dû le faire. Maintenant, nous crions à hue et à dia que nous ne pouvons pas y arriver, mais, quelque part, nous sommes certainement responsables de ne pas avoir réagi à temps, du moins en partie, et d'avoir suffisamment négocié pour que les exigences excessives soient assouplies avant, et elles n'ont pas été demandées avant 2015.

Madame le Maire

Effectivement, la loi est de 2005, cependant, sur le mandat précédent, nous avons consacré toute notre énergie à faire des économies afin de retrouver des marges de manœuvre, marges de manœuvre que nous avons retrouvées, mais, à qui, nous avons dit définitivement adieu fin d'année 2017 avec la contribution. De fait, nous n'avons jamais eu une situation suffisamment confortable pour pouvoir investir. Après, ce sont des choix, nous n'aurions pas dû ou pas pu faire, selon comment on l'entend, certaines autres choses et réaliser tout cela, mais, effectivement, ce ne sont pas les choix qui ont été considérés prioritaires par rapport à d'autres. Dans cette commune, nous avons toujours eu des difficultés pour financer nos investissements, je peux le dire sans cesse, vous pouvez prendre tous les comptes administratifs depuis 20 ans et vous me direz vraiment ce que vous en pensez. Je l'ai fait, la marge est faible.

Yvan TRICART

Pout tout le monde, c'est vrai, il faut bien être conscient que nous avons complètement sous-estimé le problème du handicap, et, nous avons jugé des choix plus prioritaires.

Madame le Maire

Nous n'avons pas sous-estimé ce problème-là, mais, celui des exigences données pour l'accessibilité. Beaucoup d'équipements pourraient être accessibles, sans difficultés, nous avons tous dans nos familles des personnes qui ont des difficultés dues à l'âge, ou des personnes en fauteuil roulant ou d'autres types de handicap, nous connaissons tous cela, et, le jusqu'aboutisme demandé dans l'adaptation des bâtiments entraîne un surcoût très important, alors, qu'il y avait un peu de bon sens à mettre dans ce qui était demandé, et, très sincèrement, je pense qu'avec la moitié de ce qui nous était demandé, nous pouvions couvrir l'ensemble.

Yvan TRICART

Nous ne l'avons quand même pas fait.

Madame le Maire

Cela ne correspond pas aux exigences qui nous sont demandées.

Yvan TRICART

Nous arrivons dans une situation où, incontestablement, nous prévoyons 2020 et 2021 à plus de 300 000 euros, nous savons que ce n'est pas sérieux. Nous parlions tout à l'heure de laisser une situation saine pour la future équipe, il est bien évident que si nous leur disons qu'ils ont obligation de faire 300 000 euros par an d'investissement pour le handicap, le budget va flamber. Nous savons que ce n'est pas sérieux, vous nous proposez un vote alors que vous savez que ce n'est pas possible, je trouve que c'est mesquin pour les personnes handicapées. J'ai un peu le sentiment, mais qui est un sentiment profond, que notre grand espoir est que le gouvernement actuel change la loi, cela apparait comme si c'était notre espoir et je trouve cela triste. Je vois des associations handicap, en 2005, ils avaient réussi, après avoir bataillé, à faire passer cette loi, nous prenions enfin en compte la question du handicap, enfin nous allions réaliser, enfin nous allions permettre, et, aujourd'hui, 15 ans après... Alors proposer cela quand bien même nous savons pertinemment que nous ne ferons pas, je trouve que ce n'est pas juste pour les personnes concernées par un handicap.

Madame le Maire

Je vais vous poser une question, vous allez de temps en temps à Paris ?

Yvan TRICART

Oui.

Madame le Maire

Vous avez vu combien de personnes en fauteuil roulant prendre le métro ?

Yvan TRICART

J'en ai vu.

Madame le Maire

Vous les avez portées ?

Yvan TRICART

Cela ne peut pas être le raisonnement. Ce n'est pas acceptable. Oui il y a des gens qui ont un handicap, oui, il y a des gens qui sont en difficulté, et il faut les aider, aujourd'hui, la société française est suffisamment riche et a suffisamment de moyens pour que soient pris en compte les problèmes du handicap.

Madame le Maire

Oui, mais je pense que là, ce n'était pas forcément l'unique entrée.

Ludovic GERAUDIE

Je souhaite rebondir sur les propos d'Isabelle BRIQUET, il est vrai que sur la situation du métro, là-aussi, des alternatives ont été trouvées, les travaux ne sont pas obligatoires pour l'instant, les personnes sont dirigées vers les bus. Alors qu'il est demandé aux communes de mettre aux normes tous ces bâtiments, et pas de faire 1 école sur les 3, mais, les 3 écoles, c'est cela qui est compliqué. Certes, nous n'avons pas tout fait, 37% cela

représente un peu plus d'un tiers, il reste encore à faire, cela s'étalera, mais, évidemment pas uniquement sur 2020 et 2021.

Madame le Maire

Vous raisonnez toujours comme si les capacités d'investissement communal n'avaient jamais été diminuées. Je l'ai dit, mes épaules sont grandes et larges mais à un moment donné, vous ne pouvez pas faire comme si nous avions toujours les dotations, comme si nous avions toujours plus de 400 000 euros à disposition de l'investissement communal.

Yvan TRICART

Cela représente 40 000 euros par an depuis 2005. Nous pouvions le faire, oui.

Madame le Maire

Ce raisonnement est facile, reprenez la situation de la commune depuis 2000, depuis que je suis maire, et, vous allez voir une situation budgétaire en 2002, où, nous étions en épargne nette négative de 176 000 euros, d'où nous sommes partis, et, tout ce que nous avons dû faire, comme efforts, pour redresser ces comptes. Sur le 1^{er} mandat, nous nous sommes efforcés de sortir du rouge, nous avons perdu énormément de taxe professionnelle. Je veux bien tout ce que l'on veut, mais pas nier les efforts faits entre 2008 et 2014. Nous avons reconstitué des marges, et, si je l'ai mauvaise par rapport à ces 400 000 euros qui ont disparu, c'est parce que c'est exactement la marge de manœuvre que nous avons reconstituée pour pouvoir investir sereinement. J'aurai passé 20 ans de mandat dans cette commune à faire des économies, à essayer de retrouver des marges parce que nous n'y arrivons pas. Vous parliez des gilets jaunes tout à l'heure, effectivement, c'est terrible d'être pauvre et de ne pas y arriver, mais, la commune peut endosser complètement un gilet jaune, elle peut être recouverte de jaune si vous voulez. Depuis 20 ans, toutes les équipes municipales ont validé le fait de faire des économies pour se sortir d'une situation inextricable. Nous avons toujours diminué la dette, nous avons un désendettement de plus de 16 ans, là, il est de 8 ans, je ne sais même pas si, en termes budgétaires, vous vous rendez compte des efforts qui ont pu être faits. Nous avons passé notre temps à faire attention et au plus juste en essayant de préserver les services pour les habitants, les améliorer même, les diversifier pour faire en sorte que tout le monde, dans cette commune, puisse bénéficier d'un service public. Nous avons aussi des choses qui sont obligatoires, le RGPD, la réglementation sur la protection des données, cela aussi a un coût, nous avons dû faire des économies ailleurs pour pouvoir l'intégrer. Il y a des choses que nous n'avons pas faites, mais, regardez la totalité de nos investissements, nous devons nous questionner pour savoir si nous devons faire telle ou telle classe, les lames du plafond sur cette classe plutôt qu'une autre pour pouvoir en décaler une. Carole SALESSE le sait, nous avons travaillé dans le détail tout l'investissement, et, nous voyons bien à quelle vitesse cela file. Que pouvons-nous enlever d'un peu moins indispensable pour, effectivement, souscrire à nos obligations sur le handicap ? cette année je n'ai pas encore trouvé, c'est un choix, mais, je n'ai pas encore trouvé, et, cette question, j'aurai passé 20 ans à me la poser. Alors, peut-être que je n'ai pas fait les bons choix, mais, je vous garantis que nous avons fait tout ce que nous avons pu pour faire toutes les économies possibles, partout, et, si les dépenses de cette commune n'ont pas augmenté depuis 10 ans, ce n'est pas sans rien, et cela, personne ne pourra me dire le contraire.

Par délibérations n°12/2016 du 06 avril 2016, 18/2017 du 04 avril 2017, 75/2017 du 26 septembre 2017 et 11/2018 en date du 28 mars 2018, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux, une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1- Montant global de l'AP : 699 000 € TTC

- ✚ CP 2016 : 11 435 €
- ✚ CP 2017 : 17 724 €
- ✚ CP 2018 : 0 €
- ✚ CP 2019 : 10 000 €
- ✚ CP 2020 : 329 921 €
- ✚ CP 2021 : 329 920 €

2- Financement :

- ✚ Subvention d'Etat : Soutien à l'investissement public local : 174 750 €
- ✚ Subvention CTD : 11 200 €
- ✚ Part communale : 513 050 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées ci-dessus ;

- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

Votes pour cette délibération :

Pour : 24

Contre : 4 (Yvan TRICART - Guénaél LOISEL - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Absentions : /

DELIBERATION n°25/2019

Modification d'Autorisation de programme (AP) / Crédit de paiement (CP) pour la Mise en œuvre d'infrastructures de montée en débit (opération 136)

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Denis LIMOUSIN

Ce point concerne une modification de programme et crédit de paiement pour la mise en œuvre d'infrastructures de montée en débit sur l'opération 136. Le montant global de l'autorisation de programme est de 111 000 euros HT, le crédit de paiement pour 2017 de 55 500 euros et pour 2019 de 55 500 euros, avec une part commune de 111 000 euros, sachant que la TVA est récupérée par le syndicat mixte dorsal, car, sur cette opération nous ne payons que le HT. Nous occultons 2018, car, la facture aurait dû arriver en 2018 et nous ne l'avons eue que cette année.

Madame le Maire

Cette opération est financée par la Communauté Urbaine, une partie de fonds de concours, et, une partie sur notre dotation FPIC, la commune a eu une recette correspondant à cette dépense.

Yvan TRICART

Je me trouvais à cette réunion où le représentant de Limoges Métropole Jacques MIGOZZI, et, où vous étiez également, avait expliqué que cela n'allait rien coûter à la commune. De fait, je ne comprenais pas ce point où était indiquée une part communale de 111 000 euros.

Madame le Maire

C'est le cas, mais, il y a un jeu d'écriture car Limoges Métropole n'a pas la compétence en matière de haut débit, seules les communes ont la main pour faire les investissements. C'est pour cela qu'il y a eu une partie fonds de concours et une partie majoration du FPIC que nous avons eue sur l'exercice précédent.

Yvan TRICART

Qu'en est-il de la 2^{ème} partie du programme pour le bas de la commune le long de la Vienne - vers chez vous et Cédric FORGET - qui sont toujours avec un débit ridicule ?

Madame le Maire

Il va falloir attendre la fibre. Le déploiement a commencé, je pense que d'ici l'année prochaine nous devrions pouvoir l'avoir pour notre secteur.

Yvan TRICART

Pour le vivre maintenant, je vous assure que la fibre offre des possibilités fabuleuses.

Madame le Maire

Sans doute, mais c'est mesquin de le dire car aussi bien Cédric FORGET que moi, nous sommes à 512mo.

Yvan TRICART

Ce sera Dorsal qui effectuera les travaux ?

Madame le Maire

Non le déploiement de la fibre est fait par Orange.

Par délibération n°73/2017 du 26 septembre 2017, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la mise en œuvre d'infrastructures de montée en débit une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1- Montant global de l'AP : 111 000 € H.T*

✚ CP 2017 : 55 500 €

✚ CP 2019 : 55 500 €

2- Financement :

✚ Part communale : 111 000 €

*LA TVA étant récupérée par le Syndicat Mixte DORSAL, la commune s'acquittera du montant H.T. des travaux auprès du Syndicat comme prévu dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

DELIBERATION n°26/2019

Programme d'Enfouissement et création de réseau rue Pierre Mendès France et Aristide Briand : Autorisation de programme (AP) / Crédit de paiement (CP)

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Denis LIMOUSIN

Le montant total du programme d'enfouissement et création de réseau rue Pierre Mendès France et Aristide Briand s'élève à 119 000 euros TTC avec un crédit de paiement en 2019 de 60 000 euros et 59 000 euros en 2020. Ce programme est subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 24 000 euros, soit une part communale de 95 000 euros.

Madame le Maire

Il s'agit des programmes d'enfouissement que nous avons à l'occasion de travaux de voirie ou d'assainissement. En l'occurrence, sur Aristide Briand, il s'agit d'assainissement, cela fait partie des programmes que nous ne pouvons pas vraiment différer, c'est ce qui rentre, pour partie, dans les montants donnés tout à l'heure. Les choix se posent aussi de cette façon, nous avons des travaux d'assainissement, après, faut-il attendre d'ouvrir la chaussée ultérieurement et donc différer ces travaux d'enfouissement pour faire autre chose à la place ? les choix sont assez cornéliens. Mais, je vous l'accorde, c'est terrible d'être pauvre pour faire des choix.

Dominique FOURTUNE

Il s'agit de travaux d'assainissement ou d'éclairage public ?

Madame le Maire

Là, nous sommes sur de l'éclairage public, mais, nous profitons de travaux d'assainissement pour procéder à l'enfouissement.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les modalités de l'Autorisation de programme / Crédit de Paiement relative à l'opération - **Enfouissement et création de réseau rue Pierre Mendès France et Aristide Briand** incorporée à l'opération n° 130 – Eclairage Public dont les dépenses et recettes sont à programmer sur 2 ans de 2019 à 2020 telles que décrites ci-après :

1- Montant global de l'AP : 119 000 € TTC

✚ CP 2019 : 60 000 €

✚ CP 2020 : 59 000 €

2- Financement :

✚ Subvention CTD : 24 000 €

✚ Part communale : 95 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

Votes pour cette délibération :

Pour : 27

Contre : /

DELIBERATION n°27/2019

BUDGET COMMUNAL - vote du budget 2019

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Madame le Maire

Nous en arrivons donc au budget dont nous avons déjà beaucoup parlé, Denis LIMOUSIN va vous en faire une présentation.

Denis LIMOUSIN

Nous vous avons remis les différents documents, concernant le fonctionnement et notamment les dépenses. Le chapitre 011, comme cela était envisagé lors du débat d'orientations budgétaires, est prévu avec une augmentation de 1,3%, vous avez une particularité à l'article 6247 « transports collectifs », où, il y a une diminution significative, en effet, ce que nous payions au titre des transports scolaires a été enlevé et ces transports scolaires ont été inscrits au chapitre 65 « subventions ». Sur les charges de personnel, comme prévu lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons une augmentation de 3,6%, cela est lié notamment au fait que nous prenions en compte le recrutement d'un agent – un plombier – sur une année pleine, le PPCR est relancé pour les catégories B et C, la participation de la commune à la prévoyance de 3 euros en plus par agent et les éventuels recrutements tels que nous pouvons les envisager sur 2019. Au chapitre 65, nous retrouvons donc à l'article 6574, la subvention relative au transport scolaire ce qui bonifie la ligne. Ensuite concernant les autres chapitres, il n'y a pas de remarque particulière à dire, si ce n'est que nous baissons la ligne 022 « dépenses imprévues » de 10 000 euros à 6 000 euros car elle est peu utilisée. Avec un virement de 107 000 euros en section de fonctionnement, nous avons un résultat total en section de fonctionnement de 5 314 500 euros. Concernant les recettes de fonctionnement, le chapitre 70 reste conforme à ce qui a été dit lors du débat d'orientations budgétaires, le chapitre « impôts et taxes » prend en compte, notamment pour les contributions directes, l'augmentation de % du taux, au chapitre 74 « dotations, subventions, participations », j'attire votre attention sur les 3 premiers articles 7411 - 74121 -74127 (DGF, DSR et DNP) où nous constatons une baisse significative de – 27 000 euros en cumul par rapport à l'année précédent, soit 1% d'impôt qui part en fumée. A l'article 7484, nous y retrouvons pour 92 000 euros la prise en compte de la demi-part des veuves que l'Etat nous rembourse de façon imparfaite, nous l'avons vu lors du débat d'orientations budgétaires. Sur le chapitre 13 « atténuations des charges, rémunération », nous constatons que la baisse est très sensible de 92 000 euros au Compte Administratif, nous nous retrouvons à 30 000 euros, c'est une mauvaise nouvelle en termes de recettes, mais, une bonne au niveau de l'état de santé de notre personnel, puisqu'il s'agit de la compensation versée pour les agents en longue maladie, sachant que sur le chapitre 012, nous n'avons pas eu de personnel de remplacement. En produits exceptionnels sur le chapitre 77, nous avons 61 000 euros au Compte Administratif 2018, cela était lié aux ventes de terrain et à la vente d'un camion, nous arrivons donc à un total de 5 314 500 euros. Concernant les dépenses d'investissement, nous avons travaillé sérieusement en commission, les dépenses s'élèvent à 1 239 960 euros. Pour les recettes, outre le virement de la section de fonctionnement, nous avons 225 000 euros de FCTVA, tout le reste est conforme avec ce qui avait été expliqué lors du débat d'orientations budgétaires, pour un total équilibré de 1 239 960 euros.

Madame le Maire

Nous avons déjà beaucoup débattu du sujet, mais, avez-vous des questions supplémentaires ? Nous allons donc procéder aux votes, il est vrai que nous avons un peu anticipé le débat, mais, le point important portait sur l'augmentation des taux, puisque c'est ce qui décide, de tout le reste, pour le montage budgétaire.

Le Maire présente le projet du budget primitif pour l'année 2019 et le soumet au vote :

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à 5 314 500 €

DEPENSES :

Chapitres : 011 - 012 - 65 - 66 - 67 - 022 - 023 - 042

Votes

Pour : 22

Contre : 6 (Yvan TRICART - Claudine DELY - Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

RECETTES :

Chapitres : 70 - 73 - 74 - 75 - 013 - 76 - 77 - 042

Votes

Pour : 22

Contre : 6 (Yvan TRICART - Claudine DELY - Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à **1 239 960 €**

DEPENSES :

Chapitres : 16 - 040 - 041 - 020

Votes

Pour : 22

Contre : 6 (Yvan TRICART - Claudine DELY - Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

Opérations : 106 - 113 - 119 - 128 - 130 - 131 - 132 - 133 - 134 - 135 - 136

Votes

Pour : 22

Contre : 6 (Yvan TRICART - Claudine DELY - Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

RECETTES :

Chapitres : 10 - 16 - 024 - 021 - 040 - 041

Votes

Pour : 22

Contre : 6 (Yvan TRICART - Claudine DELY - Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

Opération : 130 - 131

Votes

Pour : 22

Contre : 6 (Yvan TRICART - Claudine DELY - Guénaël LOISEL - Carole SALESSE - Cédric FORGET - Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

Denis LIMOUSIN

Au niveau des dépenses de fonctionnement, vous avez le chapitre 65 qui reprend les subventions, votez contre en totalité, cela veut dire voter contre le chapitre 65.

Yvan TRICART

J'avais préparé une intervention sur le budget et notamment sur l'échec que représentait votre budget et sur l'échec du mandat, je veux bien reprendre le débat. Je pense que c'est votre budget avec vos choix, bien entendu, il y a des choses avec lesquelles nous sommes d'accord, bien entendu que nous ne sommes pas contre les subventions que vous prévoyez pour les écoles quoi que nous puissions en penser concernant le montant, bien entendu, si nous étions maître du budget, il y a des aspects sur lesquels nous nous retrouverions, mais, ce n'est pas là-dessus que le débat porte, il porte sur les grands choix, comme l'énergie, c'est pourquoi je souhaite voter globalement contre le budget parce que c'est votre budget.

DELIBERATION n°28/2019

Subventions communales 2019

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Madame le Maire

Les personnes qui président ou sont membres du bureau des associations concernées ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote.

Denis LIMOUSIN

Vous avez le tableau avec les différentes associations qui vous présente les subventions 2019, les subventions conditionnelles, comme le RCP dont les 3 tournois doivent avoir lieu, ainsi que les subventions pour le CCAS, soit 32 060 euros de subventions, 21 940 euros soumises à réalisation et 50 000 euros pour le CCAS. Ont été rajoutés, mais, n'apparaissent pas sur votre tableau, les DDEN à hauteur de 150 euros, et, la subvention pour la section Hand de l'Amicale Laique à hauteur de 1 200 euros.

Cédric FORGET

Je signale que l'association Barrage a vu son agrément reconduit pour cette année, elle avait eu 87 euros l'année dernière, et, elle n'apparaît pas dans les subventions 2019.

Denis LIMOUSIN

Justement par rapport aux différentes associations et Barrage fait partie des associations du Palais, il y a des règles à observer, à savoir que pour obtenir la subvention et j'ai parfois relancé Yvan TRICART plusieurs fois, il faut le compte rendu de l'Assemblée Générale, le compte rendu financier de l'année considéré et le prévisionnel de l'année à venir. Sur ce qui m'a été indiqué, les services n'ont pas reçu ces différents documents, il n'en demeure pas moins que si l'association remet les documents la subvention sera reconduite, et, si Yvan TRICART est honnête, et je n'en doute pas, il sait très bien qu'à plusieurs reprises, je l'ai sollicité pour obtenir sur d'autres exercices d'ailleurs, ces différents documents. C'est de l'argent public, il est donc obligatoire d'avoir une traçabilité réelle et déterminée. Concrètement, par rapport à la question posée, Barrage mérite sa subvention mais il faut que les différents documents soient fournis.

Madame le Maire

Sachant que cela fait au moins 2 ans que la subvention n'est pas versée faute de documents.

Denis LIMOUSIN

C'est pour cela que j'avais relancé Yvan TRICART.

Madame le Maire

C'est un moyen plus visible d'obtenir les choses.

Denis LIMOUSIN

Que les choses soient claires, l'objectif n'est pas de cibler cette association, mais, de répondre aux critères qui sont demandées à toutes les autres.

Monsieur Denis LIMOUSIN présente aux membres du Conseil Municipal la liste des associations susceptibles de percevoir une subvention pour l'année 2019.

Ne prennent pas part aux débats et votes les élus membres du bureau des associations concernées par l'attribution d'une subvention, à savoir, M. Laurent COLONNA (représenté par Mme Annie BONNET), Mme Paule PEYRAT, M. Richard RATINAUD, Mme Annie PAUGNAT (représentée par M. Guy NADEAU), M. Guy NADEAU et Mme Claudine DELY (représentée par Mme Carole SALESSE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **FAIRE** bénéficier les Sociétés et Groupements dont la liste suit (sous réserve que les bilans d'activités, financiers et le budget prévisionnel de chacun soient déposés en Mairie) des subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2019			
Aides Limoges	85 €	Gym Bonne Forme	85 €
Amicale des Amis de la Prade	89 €	J.M.F Section du Palais	702 €
Amicale des Bouéradours	89 €	La Boite à Ouvrages	85 €
Amicale des Combeaux	126 €	Les A C E S - Aristide Briand	226 €
Amicale des Retraités	139 €	Les Dauphins - Jean Giraudoux	226 €
Amicale du Personnel Municipal	6 800 €	Les Lionceaux. USEP Jules Ferry	226 €
Amicale Laïque	4 068 €	Les Petites Mains Palaisiennes	89 €
Amis du Musée de la Résistance	104 €	M.R.A.P	50 €
Association des accidentés de la vie Haute-Vienne (FNATH-Limoges)	100 €	Atelier Palaisien	150 €
Association des Déportés-Internés-Résistants et Patriotes de Haute-Vienne	337 €	Planning familial	250 €
Association des donateurs de sang bénévoles du Palais	89 €	Prévention Routière Haute-Vienne	20 €
Association des Paralysés	21 €	Pupilles de l'Enseignement Public	50 €
Association des Propriétaires de Beauvais	210 €	Quad "Nature - Evasion"	41 €
Association des Pupilles de la Haute-Vienne	30 €	Rugby Club du Palais	1 592 €
Aviron Club du Palais	397 €	S.E.C	89 €
Canoë Kayak Club	237 €	Secours Populaire Français	162 €

Chorale du Palais	2 000 €	Société communale de Chasse	270 €
Comité de jumelage	3 000 €	Société mycologique du Limousin	121 €
Conciliateurs et médiateurs de justice	102 €	Société Sportive SAP	4 033 €
Cyclo Club Palaisien	50 €	Sté de Pêche " l'Ablette Palaisienne"	89 €
DDEN Haute Vienne	150 €	Tennis Club du Palais	1 592 €
Ensemble Orchestral du Palais	2 000 €	Thermiques verts du Limousin	35 €
Espérance du Palais	1 592 €	UNICEF	47 €
FNACA - Comité du Palais	165 €		
TOTAL A			32 210 €

Subventions conditionnelles	
RCP 3 Tournois jeunes	800 €
SAP Tournois Pâques- Pentecôte	800 €
CRCL Cyclo-cross	500 €
Voyage scolaire CM2 à raison de 20 € par élève participant	1 640 €
Amicale Laïque JUDO - Rencontre poussins-benjamins	350 €
Ensemble Orchestral du Palais	86 €
Amicale Laïque - Section Handball soutien exceptionnel	1 200 €
Amicale Laïque Lutte - Championnat de France par équipe	400 €
Cyclo-club palaisien (la palaisienne et animations communales)	500 €
Transport scolaire - Subvention aux coopératives scolaires	12 000 €
<i>Divers sur délibération</i>	<i>3 514 €</i>
TOTAL B	21 790 €

TOTAL GENERAL A+B 54 000 €

Subventions CCAS	
CCAS	47 810 €
CCAS Repas à Domicile	2 190 €
Divers sur délibérations	
TOTAL B	50 000 €
Subvention votée au BP (article 657362)	50 000 €

DELIBERATION n°29/2019

Tableau des emplois communaux

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Madame le Maire

Ce point concerne le tableau des emplois communaux, vu les décrets relatifs à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations, le PPCR dont nous parlons souvent, et, à l'avenir de la fonction publique, 2 agents sont intégrés en catégorie A, il s'agit de la transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif principal, catégorie B, à temps complet en un poste d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe, catégorie A, à temps complet, et un poste d'éducateur de jeunes enfants, catégorie B, à temps non complet (8 heures/semaine) en un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de 2^{ème} classe, catégorie A, à temps non complet (8 heures/semaine), à compter du 1^{er} février 2019. Cela concerne les agents qui travaillent au Relais Assistantes Maternelles. C'est bien pour les agents, cela fait partie d'une augmentation de charges pour la collectivité qui n'est pas de son fait, mais, que nous appliquons.

Carole SALESSE

Je trouve que c'est une bonne chose de reconnaître et de valoriser les agents - tu viens de le citer, le Relais Assistantes Maternelles, historiquement nous parlions de nounou - au service des enfants au quotidien par ce biais-là aussi. Je pense que le parcours professionnel, s'il est vu et pèse financièrement dans le budget, est aussi une reconnaissance pour les personnes qui pratiquent ces activités.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

VU les décrets relatifs à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique,

Il est nécessaire de revoir le tableau des emplois comme suit :

- Transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif principal, catégorie B, à temps complet en un poste d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe, catégorie A, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2019.

- Transformation d'un poste d'éducateur de jeunes enfants, catégorie B, à temps non complet (8 heures/semaine) en un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de 2^{ème} classe, catégorie A, à temps non complet (8 heures/semaine), à compter du 1^{er} février 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **ACCEPTER** le tableau des emplois communaux ci-joint :

Catégorie	Nombre d'emplois	Libellés	Pourvus	A pourvoir
FILIERE ADMINISTRATIVE				
	1	DGS	1	0
Cat. A	1	Attaché principal	1	0
Cat. B	3	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	3	0
Cat. B	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. B	1	Rédacteur	1	0
Cat. C	7	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	7	0
FILIERE TECHNIQUE				
Cat. A	1	Ingénieur principal	1	0
Cat. B	4	Technicien principal 1 ^{ère} classe	4	0
Cat. B	2	Technicien	2	0
Cat. C	2	Agent de maîtrise	2	0
Cat. C	5	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	5	0
Cat. C	14	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	14	0
Cat. C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe TNC (30h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe TNC (12,39 h/35)	1	0
Cat. C	20	Adjoint technique	20	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (24 h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (19 h)	1	0
	1	Apprenti	1	0
FILIERE ANIMATION				
Cat. C	1	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation TNC (25h)	1	0
FILIERE CULTURELLE				
Cat. B	1	Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	2	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	2	0
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC (10h/semaine) (discipline Danse et discipline flûte)	2	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (5h50/semaine) pour l'année scolaire 2018/2019 (discipline	1	0

		Piano)		
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (4h50/semaine) pour l'année scolaire 2018/2019 (discipline Guitare)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (2h66/semaine) pour l'année scolaire 2018/2019 (discipline percussions)	1	0
FILIERE SPORTIVE				
Cat. A	1	C. D. I. (grade conseiller des A. P. S.)	1	0
FILIERE SOCIALE				
Cat. A	1	Assistant socio-éducatif de 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. A	1	Educateur territorial de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe TNC (8 h)	1	0
Cat. C	2	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	2	0

DELIBERATION n°30/2019

Recrutement et rémunération d'un animateur de la base nautique pour les vacances d'été 2019

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Madame le Maire

Ce point concerne le recrutement et la rémunération d'un animateur pour la base nautique pour les vacances d'été. Comme chaque année, afin d'accueillir les groupes et avoir l'activité normale sur le site, il nous faut créer, en complément du personnel titulaire, un emploi saisonnier pour assurer la continuité de l'activité de la base nautique du 08 juillet au 31 août 2019. Il s'agit d'un animateur titulaire du BPJEPS dont vous avez les critères de rémunération portés dans la délibération. Ce sont les mêmes que pour nos animateurs à l'Accueil de Loisirs. Effectivement, tout coûte, mais, nous avons fait le choix de rémunérer un peu plus les animateurs qui interviennent à l'Accueil de Loisirs et à la base nautique, car, l'encadrement d'enfants est une importante responsabilité.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, stipule dans son article 3 - deuxièmement « Les Collectivités et les établissements publics en relevant, peuvent créer temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité »

Considérant qu'il est indispensable de créer, en complément du personnel titulaire, du personnel saisonnier pour assurer la continuité de l'activité de la base nautique pendant les vacances d'été 2019, il est donc nécessaire de créer du personnel saisonnier dans les conditions suivantes :

- du 08.07.2019 au 31.08.2019 : 1 animateur

Cet agent sera rémunéré selon les modalités suivantes :

Animateur titulaire du BPJEPS

- ✓ Journée entière : 1/30^{ème} du traitement brut mensuel de l'indice brut 342
- ✓ Demi-journée : 1/60^{ème} du traitement brut mensuel de l'indice brut 342

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **CREER** l'emploi selon le détail ci-dessus.
- **AUTORISER** Madame le Maire à procéder, le moment venu et en fonction des besoins, au recrutement du personnel saisonnier selon le détail ci-dessus.
- **ARRÊTER** le montant de la rémunération selon les modalités énoncées.
- **PREVOIR** les crédits au budget.

DELIBERATION n°31/2019

Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n° 155 (1/3 indivis) sise Impasse Dupuytren appartenant à M. CHARLOT Paul et Mme HACHE Jessica

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Madame le Maire

Ce point concerne une acquisition à titre gratuit du tiers indivis de la parcelle appartenant à Mme HACHE et M. CHARLOT impasse Dupuytren, il s'agit d'une régularisation. Nous avons déjà acquis les 2/3 de Mme

DUTREY, l'autre tiers avait été vendu aux conjoints HACHE-CHARLOT, il s'agit pour nous de récupérer ce tiers dans la poursuite nos acquisitions pour créer du cheminement pour rejoindre l'église. Ce terrain-là avait un bout indivis qu'il nous faut récupérer.

Monsieur Ludovic GERAUDIE rappelle au Conseil Municipal que la Commune a procédé à l'acquisition des deux tiers indivis de la parcelle sise 12 Impasse Dupuytren cadastrée section AO n°155 aux termes d'un acte administratif reçu en mairie le 21 décembre 2018 et publié au Service de la Publicité Foncière de LIMOGES (Haute-Vienne) le 10 janvier 2019.

Aussi, la Commune pourrait devenir propriétaire de l'intégralité de cette parcelle en procédant à l'acquisition, à titre gratuit, du tiers indivis de celle-ci appartenant à Monsieur CHARLOT Paul et Madame HACHE Jessica. En contrepartie, la Commune s'engagerait à en assurer l'entretien à ses frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **EMETTRE** un accord à l'acquisition à titre gratuit par la Commune du tiers indivis de la parcelle cadastrée section AO n° 155 appartenant à Monsieur CHARLOT Paul et Madame HACHE Jessica en contrepartie d'en assurer l'entretien et la réfection à ses frais.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

- **AUTORISER** Madame le Maire à authentifier l'acte de transfert de propriété à intervenir en la forme administrative et Monsieur GERAUDIE Ludovic, 1er adjoint, à le signer.

DELIBERATION n°32/2019

Règlement intérieur des cimetières du Palais-sur-Vienne

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 05 avril 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 05 Avril 2019

Madame le Maire

Ce point concerne le règlement intérieur des cimetières. Je laisse la parole à Nadine PECHUZAL.

Nadine PECHUZAL

Sachant que le dernier règlement intérieur datait de 2002, et, vu l'évolution de la législation funéraire et l'implantation de cavurnes – 10 cavurnes ont été installées – sur le site cinéraire du Palais-sur-Vienne, le règlement devait être remis à jour. Les membres de la commission vous proposent donc d'approuver le nouveau règlement intérieur.

VU l'évolution de la législation funéraire et l'implantation de cavurnes sur le site cinéraire de la commune et dans le but d'assurer une gestion des cimetières et de l'espace cinéraire conforme aux textes en vigueur.

CONSIDERANT qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans les cimetières.

Après exposé de Madame Nadine PECHUZAL,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **ACCEPTER** le règlement intérieur des cimetières de la commune ci-joint.

Fin de la séance à 20h45

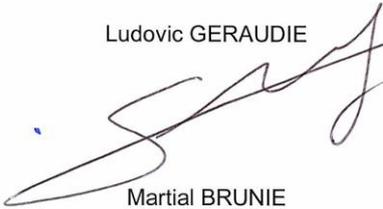
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2019

SIGNATURES POUR APPROBATION
DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2019

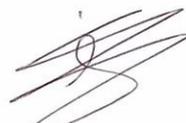
Isabelle BRIQUET



Ludovic GERAUDIE



Corinne JUST



Denis LIMOUSIN



Laurence PICHON

Excusée

Martial BRUNIE



Nadine PECHUZAL



Laurent COLONNA

Excuse

Carine CHARPENTIER

Excusée

Christophe BARBE

Absent au moment du vote

Paule PEYRAT

Absente au moment du vote

Christophe LABROSSE



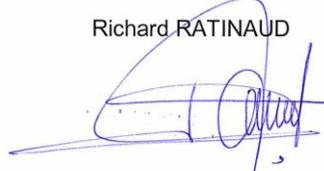
Philippe ARRONDEAU

Absent

Annie BONNET



Richard RATINAUD



Jean-Claude MEISSNER



Annie PAUGNAT



Christophe MAURY

Excuse

Joëlle BAZALGUES

Excusée

Fabien HUSSON



Chantal FRUGIER



Guy NADEAU



Danièle BRODEAU



Yvan TRICART



Claudine DELY

Excusée

Guénaël LOISEL

Excuse

Carole SALESSE



Cédric FORGET



Dominique FOURTUNE

Excuse